



Procès-verbal valant compte rendu Conseil Municipal du 8 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, 8 février, le conseil municipal de Saint-Maixant s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. DULUC Gérard, Adjoint.

Date de convocation

6 janvier 2022.

Présents (15)

M. DULUC Gérard, Mme BANOS Catherine, Mme GAURY Angélique, Adjointes ;
Mme ARQUEY Patricia, Mme BERTRAND Nathalie, Mme CHARDONNET Fabienne, Mme CHAUDERON Catherine, Mme FLEURIOT Carole, Mme POINSTAUD Aurélie ; M. DEYRIARD Cédric, M. EMMANUEL-EMILE JULIOT, M. FIEVET Rudy, M. MAINET Aurélien, M. MEUNIÉ Jean-Christophe, M. ORGET Julien, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs (03)

M. BERNADET Alain à M. DULUC Gérard.
Mme LE LAGADEC Magali à M. GAURY Angélique.
Mme AURAIN Christiane à Mme CHARDONNET Fabienne.

Excusés (01)

Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie.

Absentes (0)

Secrétaire de séance

M. MEUNIÉ Jean-Christophe.

Auxiliaire

M. FRATTI Romain.

Ordre du jour :

0. Compte rendu de la réunion du 11 janvier 2022 ;
1. Présentation d'un projet de jeu d'orientation par M. Olivier CATY ;
2. Rénovation de l'église : maîtrise d'œuvre, estimation des travaux et demandes de subventions ;
3. Rénovation de la salle des fêtes (peinture et acoustique) : travaux et demandes de subventions ;
4. Remplacement des aires de jeux (école et square place de la mairie) : travaux et demandes de subventions ;
5. Rénovation de l'éclairage public : travaux et demandes de subventions ;
6. Mise à disposition des salles communales en période électorale ;
7. Protection sociale complémentaire : débat obligatoire ;
8. Rapport des commissions ;
9. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
10. Communications du Maire ;
11. Rapport des délégués ;
12. Divers ;
13. Questions diverses.

0. Compte rendu de la réunion du 11 janvier 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité de membres présents.

1. Présentation d'un projet de jeu d'orientation par M. Olivier CATY

M. CATY présente le projet de création d'un parcours de course d'orientation sur un terrain appartenant la commune.

Il s'est rapproché du comité départemental pour étudier la faisabilité. En cas d'affiliation à la fédération, le projet serait entièrement porté par celle-ci mais représente un coût plus important que si le projet est porté en interne.

Le système pourrait être évolutif : la course d'orientation pourrait d'abord commencer à la zone scolaire, et progressivement s'étendre vers le domaine de MALAGAR. Les tracés seraient également évolutifs.

Le conseil est unanimement favorable au projet et e à M. CATY de continuer à développer ce projet.

Le conseil remercie M. CATY.

2. Rénovation église

M. DULUC présente le projet de rénovation de l'église. Le coût prévisionnel des travaux est le suivant :

Partie inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH) – abside :

- Travaux estimés HT : 51 759,70 €.
- Maîtrise d'œuvre (taux de rémunération de 10 %) : 5 175,97 €.

Partie non inscrite à l'ISMH – clocher, nef, chapelle et sacristie :

- Travaux estimés HT : 206 909,00 €.
- Maîtrise d'œuvre (taux de rémunération de 8,5 %) : 17 587,00 €.

Des subventions ont été demandées auprès de l'Etat (DETR 2022) et du département. Une subvention sera également sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la partie inscrite à l'ISMH.

Le marché public sera lancé cette année mais les travaux seront répartis sur 2022, 2023 et 2024.

3. Rénovation de la salle des fêtes (peinture et acoustique) : travaux et demandes de subventions

Les travaux de rénovation porteront sur la peinture, l'acoustique et le changement d'une porte coupe-feu.

Le devis concernant la peinture s'élève à 23 238,76 € HT (DARCOS peinture). Cette partie sera effectuée en 2022.

Concernant la partie acoustique, deux devis ont été reçus. L'écart entre les deux devis étant très important (l'un à 14 017,80 € HT et l'autre à 35 657,44 € HT), une étude a été demandée à l'association APPAC afin de trouver une solution adaptée à la salle des fêtes. Les résultats de l'étude seront connus fin mars. La rénovation acoustique sera effectuée en 2023.

Le devis pour le changement de la porte coupe-feu s'élève à 1 460,00 € HT. Cela sera réalisé en 2022.

4. Remplacement des aires de jeux (école et square place de la mairie) : travaux et demandes de subventions

M. DULUC présente deux devis concernant le changement des aires de jeux du square de la mairie et de la maternelle : un devis de la société ALTRAD (41 240,00 € HT) et un devis de la société SOLARCIEL (44 000,00 € HT).

M. DULUC présente les solutions proposées par les deux sociétés avec les avantages et les inconvénients.

La différence principale porte sur la partie revêtement. La société ALTRAD propose un revêtement béton recouvert de granulats de caoutchouc tandis que la société SOLARCIEL propose un revêtement alvéolaire recouvert de gazon (solution plus naturelle). De plus, concernant le devis d'ALTRAD, la partie terrassement n'est pas prise en compte dans le devis. Il faudrait donc rajouter 15 329,00 € HT.

Une subvention a été demandée auprès de l'Etat (DETR 2022). Le département sera également sollicité.

Après discussion, le conseil décide de retenir le devis de la solution SOLARCIEL par 14 voix pour et 1 abstention. Toutefois, il sera demandé à la société si le travail peut être réalisé en deux fois (l'aire de jeu du square en 2022 et celle de la maternelle en 2023) sans surcoût.

Le square sera entièrement clôturé. Ce travail sera réalisé par le service technique de la commune.

Le contrôle annuel des aires de jeux sera assuré par la société APAVE.

5. Rénovation de l'éclairage public : travaux et demandes de subventions

M. le Maire présente au Conseil le dossier du SDEEG concernant les travaux d'éclairage public 2022 – programme de rénovation de l'éclairage public.

Coût de l'opération :

- Montant HT estimé : 54 377,26 € ;
- Maîtrise d'œuvre HT : 3 806,41 € ;
- TVA : 10 875,45 € ;
- Montant TTC estimé : 69 059,12 €.

Plan de financement prévisionnel :

- SDEEG : 10 875,45 € (20 % du montant HT des travaux - hors maîtrise d'œuvre - plafonné à 60 000,00 € HT) ;
- Commune : 58 183,67 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de réaliser travaux d'éclairage public 2022 - programme de rénovation de l'éclairage public 2022 ;
- **Sollicite** l'aide financière du SDEEG pour un montant de 10 875,45 €.
- **Donne** à M. le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

6. Mise à disposition des salles communales en période électorale

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3 ;

Considérant la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition des salles communales en périodes préélectorale et électorale ;

Considérant la nécessité de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** que pendant la durée de la période préélectorale et électorale qui couvre l'année précédant le premier jour du mois d'une élection, tout candidat ou liste déclarés ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral pourront disposer gratuitement et sans limitation de fréquence de la mise à disposition **de la salle des fêtes et du foyer**.
- **Décide** que cette mise à disposition ne pourra être accordée que si elle est compatible avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.
- **Décide** que cette mise à disposition se fera dans le respect du règlement intérieur des salles concernées ;
- **Décide** que la présente délibération s'appliquera pour toute la durée du mandat ;

7. Protection sociale complémentaire : débat obligatoire

M. DULUC informe le conseil que cette obligation s'impose à toutes les collectivités. Elle prend la forme d'une présentation et d'un débat devant l'assemblée délibérante de la collectivité mais n'est pas soumis au vote. Le débat doit être organisé avant le 18 février 2022.

La participation à la protection sociale complémentaire « prévoyance » sera obligatoire au 1^{er} janvier 2025.

La participation à la protection sociale complémentaire « santé » sera obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

D'ici là, la commune devra réaliser un diagnostic auprès des agents et réfléchir à la forme que prendra cette participation

8. Rapport des commissions

Voir annexe 1.

9. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

4°) Marchés publics inférieurs à 40 000,00 €

- Délégation à A. GAURY - 5 Tapis de gym pour l'école (DECATHLON) : 632,00 € TTC.

26° Demande de subventions dont le montant ne dépasse pas 50 000,00 €

- Demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2022, d'un montant de 20 613,67 € pour la rénovation de la salle des fêtes communale (peinture et acoustique) ;

- Demande une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2022, d'un montant de 15 400,00 € pour l'installation de deux aires de jeux – Ecole et square de la mairie.

15°) Droit de préemption urbain - opérations inférieures à 500 000,00 €

M. le Maire de Saint-Maixant ayant indiqué à M. le Président de la CdC du Sud Gironde ne pas être intéressé par les biens suivants, celui-ci a renoncé à son droit de préemption urbain sur les biens suivants :

- DIA 33438 21 A0037

- Bien : maison (surface non précisée) sur terrain de 1 233 m² ;
- Adresse : 28, Rue Dutoya 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AD n° 29 et 31).
- Prix : 247 000,00 €.

- DIA 33438 21 A0038

- Bien : Terrain (chemin d'accès) de 52 m².
- Adresse : 73, Route de Gascogne 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AC n° 114 et 115).
- Prix : 1 935,00 €.

- DIA 33438 21 A0039

- Bien : maison de 95 m² sur un terrain de 832 m².
- Adresse : 61, Route de Gascogne 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AN n° 133).
- Prix : 249 000,00 €.

10. Communications du Maire

10-1. Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO)

M. DULUC donne lecture du courrier de M. Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, adressé à M. Jérôme GUILLEM, Président de la CdC du Sud Gironde.

Pour répondre à ce courrier, M. GUILLEM va attendre le retour des Maires de communes membres, et notamment de celles impactées par le tracé de la LGV. Une réponse « équilibrée » (enjeux financiers/utilité du projet/conséquence pour les communes impactées) sera apportée. Il indiquera également que la CdC n'a pas la capacité de participer financièrement au GPSO.

11. Rapport des délégués

Voir annexe 2.

12. Divers

Terrain de Brico Destock (voir conseil du 11 janvier 2022) :

M. le Maire a échangé par mail avec le propriétaire du terrain. La société EPALIA étant classée Installation Classée Protection de l'Environnement (ICPE), M. le Maire a sollicité la sous-préfecture pour connaître les conséquences de l'implantation d'une telle société avant de donner un avis.

13. Questions diverses

M. DULUC demande à la commission communication de se renseigner auprès de la CdC du Sud Gironde pour connaître la date de parution de son bulletin. Cela permettra de grouper la distribution de ce dernier avec le bulletin de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Tableau des signatures – Conseil Municipal du 8 février 2022

M. BERNADET Alain, Maire. <i>Pouvoir à M. DULUC Gérard.</i>	M. EMMANUEL-EMILE Juliot.
Mme LE LAGADEC Magali, 1^{ère} adjointe. <i>Pouvoir à Mme GAURY Angélique.</i>	M. DEYRIARD Cédric.
M. DULUC Gérard, 2^e adjoint. <i>Pouvoir de M. le Maire.</i>	Mme POINSTAUD Aurélie.
Mme BANOS Catherine 3^e adjointe.	M. ORGET Julien.
Mme GAURY Angélique, 4^e adjointe. <i>Pouvoir de Mme LE LAGADEC Magali.</i>	Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie. <i>Absente excusée.</i>
Mme AURAIN Christiane. <i>Pouvoir à Mme CHARONNET Fabienne.</i>	M. FIEVET Rudy.
Mme CHARDONNET Fabienne. <i>Pouvoir de Mme AURAIN Christiane.</i>	Mme CHAUDERON Catherine.
M. MEUNIE Jean-Christophe.	M. MAINET Aurélien.
Mme ARQUEY Patricia.	M. FLEURIOT Carole
Mme BERTRAND Nathalie.	

CM du 8 février 2022
Annexe 1 : Rapport des commissions

Commission technique (urbanisme/voirie/bâtiments/cimetière/service technique)

Rapporteur : Gérard DULUC

SOMMAIRE

- Installation de LEDS dans les bâtiments communaux ;
- Travaux station sous-vide Saint-Maixant ;
- Matériel informatique pour l'Ecole ;
- Végétalisation de la traversée du bourg ;
- Travaux divers.

Installation des Leds dans les bâtiments communaux

Il reste à équiper les chalets d'urgence.

Travaux station sous-vide Saint-Maixant

Les travaux ont commencé le 10 janvier 2022 et doivent se terminer le 11 juillet 2022.

La livraison et la pose des nouvelles pompes (3 pompes à bain d'huile) sont effectuées : raccordement à effectuer

Enlèvement de l'ancienne cuve de chlorure ferrique et installation de la nouvelle servant au système de désodorisation : raccordement à effectuer.

Matériel informatique pour l'école

Gironde Numérique a livré le matériel suivant :

- 10 ordinateurs avec souris filaire, sacoche et DVDRW externe
- 2 tablettes (maternelles)
- 2 valises avec 6 ordinateurs/alimentation électrique/point accès INTERNET/6 DVDRW externe chacune

Il faut acheter 2 câbles Ethernet.

La directrice fera elle-même la répartition.

Végétalisation de la traversée du bourg

Lors de la réception des travaux (10/03/2021), un certain nombre de réserves concernant les espaces verts ont été émises :

- mise en place de bulbe dans le gazon
- plantation des talus (reste 2 rosiers à mettre à l'ancienne poste et la totalité devant l'esthéticienne avant l'arrêt de bus Lalanne)
- prairie fleurie à reprendre sur le linéaire de la D10
- remplacement des arbres morts devant l'esthéticienne

De plus la société doit compléter le massif du monument aux morts (plants détruits lors de la pose des EP) et reprendre les fixations de plusieurs éléments de stationnement sur la place de la Mairie.

Travaux divers

- Pour l'accès des secours à la salle des fêtes, mise en place dans l'entrée d'une clé de la barrière dans une boîte à clé de secours rouge ;
- Pose de prises dans 2 classes du cycle 2 pour les tableaux blancs interactifs (TBI) ;
- Installation d'un robinet dans le local chaudière de la Mairie ;
- Réglage du capteur de luminosité des EP de l'allée de la salle des fêtes ;
- Prise pour branchement câble internet installés à la bibliothèque (branchement à effectuer) ;
- Remplacement des barillets des boîtes aux lettres (BAL) des chalets suite à la perte des clés ;
- Peinture garage Nord du primaire en cours ;

- Installation d'une boîte aux lettres devant le bureau de la directrice ;
- Installation d'un panneau d'information sur le site de la pétanque ;
- Travaux bureau services techniques (ST) en cours ;
- Dépannage du lave-vaisselle de la cuisine ;
- Ramassage des déchets sauvages sur les routes départementales et sur les voies communales (tous les mardis) ;
- Curage des fossés de la commune : Mouchac, Bernille, Dote, et Saubote, Desarnaud.
- Balayage Voie Verte, caniveaux, quartier de l'Eglise, lotissements ;
- Divers petits travaux effectués (groupe scolaire, cuisine...).

Opération commune propre

L'Opération Commune Propre (OCP) se déroulera le samedi 19 mars de 13h30 à 18h00. La préparation commencera le samedi 19 février à 10h à la mairie.

Elus volontaires pour participer à cette action :

- M. Julien ORGET
- Mme Nathalie BERTRAND
- Mme Fabienne CHARDONNET
- M. Jean-Christophe MEUNIE
- M. Cédric DEYRIARD
- M. Gérard DULIUC

Commission école et jeunesse

Ecole/périscolaire/associations/junesse/bibliothèque/gestion des consommables

Rapporteur : Angélique GAURY

Subvention famille PONCEL

Mme GAURY indique au conseil que Mme CONCEL a relancé la commune concernant sa demande de subvention pour aider son fils à participer à La Gothia Cup cet été en Suède.

Vu la demande de Mme CONCEL ;

Après discussions, le conseil, par 12 voix pour, 2 contres et 4 abstentions (inclus les pouvoirs) :

- **Autorise** M. le Maire à verser une subvention en fonction du plan de financement prévisionnel présenté par la famille ;
- **Décide** que le montant de cette subvention ne pourra pas dépasser 100,00 € ;
- **Décide** que Mme CONCEL devra justifier de l'utilisation de cette subvention.

Subventions aux associations 2022

Mme GAURY indique que les associations avaient jusqu'au lundi 7 février 2022 pour déposer leurs demandes de subventions.

Cependant, certaines associations n'ont pas encore fait la demande malgré les différentes relances.

Mme GAURY demande donc au conseil de prolonger la date limite au vendredi 11 février prochain. Le conseil donne son accord.

CM du 8 février 2022
Annexe 2 : Rapport des délégués

Communauté de commune – Commission enfance jeunesse du 20 janvier 2022

Rapporteur : Mme GAURY

Enfance jeunesse

- Présentation de la feuille de route des ALSH et des actions menées.
- Explication du Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) : destiné aux personnes qui exercent, de façon occasionnelle, des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs. Contrat saisonnier spécifique qui ne peut pas être établi pour des animateurs permanents.
- Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des ALSH.
- Convention Sud Gironde/Réolais : A la suite de la dernière fusion en 2017 et aux transferts de certains équipements, il a été signé une convention de partenariat entre la Cdc du Réolais en Sud Gironde et la Cdc du Sud Gironde afin de permettre aux familles de continuer à accéder à certains services comme auparavant. Cette convention arrive à échéance en 2022.

Petite enfance

Rappel du contexte de la loi sur la réforme des modes d'accueils et des évolutions qu'elle va engendrer dès septembre 2022.

Présentation du Contrat de projet Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP).

Présentation du Contrat de projet Relais Petite Enfance (RPE).

Projet social de territoire

Le questionnaire à la population est toujours en cours.

Les diagnostics de chaque bassin de vie seront présentés aux élus dans les prochaines semaines.

Questions diverses

Mise en place de groupes de travail concernant les modalités et critères d'attribution des places en ALSH et le Contrat de projet RPE.

Rappel des missions de la Mission locale Sud Gironde.

Rappel du dispositif Campus Connecté porté par le pôle territorial.